



affiché le 24/03/26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2026 / 104

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 21

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : David ROSENBLUM, Bahya BAILICHE.

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

Mme BAILICHE ne prend pas part au vote.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

ECLAIR DE CAMPENON – TELETHON - LES PETITS LOUIS DE PASTEUR

- Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2026 ;
- Vu l'avis de la commission en charge des demandes des associations qui s'est réunie le 16 mars 2026 ;
- Considérant l'enveloppe allouée par la collectivité à l'article 6574 du budget primitif de la collectivité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'accorder les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :

	2025	2026
Eclair de Campenon	400 €	400 €
Téléthon	/	350 €
Les Petits Louis de Pasteur	300 €	300 €

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les documents afférents.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre